

Entente de règlement à l'amiable

1. VEUILLEZ REMPLIR LE FORMULAIRE AU COMPLET

Numéro de plainte

Nom du plaignant

Service/détachement de police

Nom et numéro d'insigne de l'agent intimé n° 1

Nom et numéro d'insigne de l'agent intimé n° 2

Nom et numéro d'insigne de l'agent intimé n° 3

Nom et numéro d'insigne de l'agent intimé n° 4

2. DÉTAILS DU RÈGLEMENT À L'AMIABLE

Veillez fournir des détails sur le règlement à l'amiable, y compris les cours de formation et les dates (le cas échéant), ainsi que toutes les dates pertinentes de présentation d'excuses, de discussions, etc.

3. RECONNAISSANCE DU RÈGLEMENT À L'AMIABLE

J'ai accepté le règlement à l'amiable consigné à la page 1. Je comprends que je peux révoquer mon acceptation du règlement à l'amiable au plus tard 12 jours après la date qui accompagne ma signature ci-dessous. L'avis de révocation doit être donné par écrit au chef. Si un avis de révocation n'est pas reçu, la question sera réputée réglée.

Signature du plaignant

Date

Signature du plaignant

Date

Signature de l'agent intimé n° 1

Date

Signature de l'agent intimé n° 2

Date

Signature de l'agent intimé n° 3

Date

Signature de l'agent intimé n° 4

Date

Veillez noter qu'au cours d'une enquête, le directeur des plaintes doit approuver le règlement à l'amiable. Ce formulaire doit être envoyé aux fins d'approbation dans les 12 jours suivant la date qui accompagne les signatures ci-dessus.

4. AGENT RESPONSABLE DÉSIGNÉ PAR LE CHEF DE POLICE

Nom et grade de l'agent responsable

Date

Numéro d'insigne

Signature de l'agent
responsable

Le règlement à l'amiable est survenu :

Pendant l'enquête*

Une fois l'enquête terminée

*Approbation du directeur des plaintes requise :

Signature du directeur ou de la personne désignée

Date

5. ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Les renseignements personnels que vous fournissez dans le présent formulaire de plainte sont recueillis par l'APFO en vertu de la Loi sur la sécurité communautaire et les services policiers. Ils seront utilisés dans le cadre de l'enquête de votre plainte. En tant qu'organisme gouvernemental, l'APFO doit respecter les dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (LAIPVP). Si vous avez des questions au sujet de la protection de la vie privée, veuillez communiquer avec le Bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels du ministère du Procureur général au 416 326-4300.